



REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BUzierES D'AILLAC

Séance du 05 Septembre 2025

PROCES VERBAL N° 2025-004

2025

L'an deux mil vingt-cinq, le cinq septembre à vingt heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis en session ordinaire sur convocation, qui leur a été adressée le 27 août 2025 conformément aux articles L 2121-7 et 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Didier GUENIN, Maire.

Etaient présents :

Nom - Prénom	Participation	Pouvoir
CHERAMY Béatrice	Présente	
CLOUD Anita	Présente	
FLEURET Sylvie	Présente	
GOURIER Bernard	Présent	
GUENIN Didier	Présent	
MARATHON Jean-Paul	Présent	
MATHEY Fabrice	Présent	
RETAUD Eric	Absent	
SOURFLAIS Albert	Présent	
TEILLOU Angélique	Présente	

Nombre de conseillers en exercice :	10
Nombre de conseillers présents :	09
Nombre de pouvoir(s) :	00
Nombre de votants :	09

Quorum : Monsieur le Maire constate que le quorum est atteint. La séance peut donc se tenir normalement. La séance est ouverte à vingt heures par Monsieur Didier GUENIN, Maire

Monsieur Albert SOURFLAIS est élu secrétaire de Séance

Monsieur le Maire donne lecture de l'ordre du jour :

Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal en date du 20.06.2025
2. Demande de subvention FAR 2026 – insonorisation et climatisation de la salle polyvalente
3. Décision modificative (paiement broyeur d'herbe)
4. Décision modificative (paiement ordinateur bibliothèque)
5. SDEI : convention de participation au financement du fonctionnement des bornes de recharge pour véhicules électriques
6. Demande de subvention DETR 2026 – insonorisation et climatisation de la salle polyvalente
7. Décision modificative (paiement travaux salle polyvalente)
8. Questions et informations diverses

1) Approbation du procès-verbal de la séance du 20 juin 2025 :

Monsieur le Maire invite les membres du Conseil Municipal à faire connaître leurs observations éventuelles sur le procès-verbal de la réunion en date du 20 juin 2025.
Aucune remarque n'étant formulée, le Conseil Municipal adopte le procès-verbal à l'unanimité des votants.

2) Demande de subvention Far 2026 – insonorisation et climatisation de la salle polyvalente : (Délibération n° 2025-026B)

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n° 2025-023 en date du 27 juin 2025, le Conseil Municipal a émis un accord de principe pour réaliser des travaux d'insonorisation du plafond de la salle polyvalente.

Il serait opportun de réaliser dans le même temps les travaux d'installation d'une climatisation.

Le montant total de cette opération se décompose comme suit :

Description des travaux	Devis Entreprise	Montant HT
Plafond suspendu	Ambiance Déco	10 497.13
Eclairage Salle + sécurité	Levis Electricité	5 696.03
Peinture plafond	Couleurs Déco	1 820.00
Pose climatisation	Levis Electricité	15 044.91
Honoraires architecte d'intérieur	Alix Ampeau	1 260.92
TOTAL		34 318.99

Afin de financer ce projet, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter une subvention au titre du FAR 2026, à hauteur de 29 %, soit 9 951.63 €

Le plan de financement est le suivant :

DEPENSES		RECETTES		
Travaux	Montant HT	Financement	Taux	Montant
Insonorisation plafond et climatisation de la salle polyvalente	34 318.99	Département (FAR 2026)	29 %	9 951.63
		Département (DETR 2026)	40 %	13 727.60
		Autofinancement	31 %	10 639.76
TOTAL		TOTAL	100%	34 318.99

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents :

- De procéder aux travaux d'insonorisation du plafond de la salle polyvalente, ainsi qu'à la climatisation
- De retenir l'ensemble des devis de l'ensemble des entreprises ci-dessus
- De solliciter une subvention au titre du FAR 2026 et d'approuver le plan de financement comme ci-dessus
- De solliciter une dérogation pour débuter les travaux avant octroi de la subvention

3) Décision modificative n° 1 – paiement broyeur d'herbe : (Délibération 2025-027)

Monsieur le Maire fait part que les crédits au compte 2157 sont insuffisants pour permettre le paiement du broyeur d'herbe et qu'il convient de modifier les écritures budgétaires comme suit :

FONCTIONNEMENT			
Article	Libellé	Dépenses	Recettes
21538	Autres réseaux	-1 100.00 €	
2157	Matériel et outillage technique	+ 1 100.00 €	

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents de modifier les écritures budgétaires comme ci-dessus.

**4) Décision modificative n° 2 – paiement ordinateur bibliothèque :
(Délibération 2025-028)**

Monsieur le Maire fait part que les crédits au compte 2183 sont insuffisants pour permettre le paiement de l'ordinateur de la bibliothèque et qu'il convient de modifier les écritures budgétaires comme suit :

FONCTIONNEMENT			
Article	Libellé	Dépenses	Recettes
21538	Autres réseaux	-1 000.00 €	
2183	Matériel informatique	+ 1 000.00 €	

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents de modifier les écritures budgétaires comme ci-dessus.

5) SDEI - Convention de participation au fonctionnement de la borne de recharge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables située sur le parking de la salle des fêtes : (Délibération 2025-029)

Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L. 2224-37,

Vu les statuts du SDEI, notamment son article 6,

Vu les délibérations du conseil syndical du SDEI n°02-2015-20 du 23 juin 2015 puis n°05-2021-16 du 13 décembre 2021 concernant les conventions relatives à la participation financière des communes pour le fonctionnement des bornes de recharge pour véhicules électriques,

Vu la délibération de la ville de BUXIERES-D'AILLAC en date du 21/01/2022 relative au transfert de la compétence d'infrastructures de charges pour véhicules électriques et hybrides rechargeables au SDEI,

Vu la délibération de la ville de BUXIERES-D'AILLAC en date du 21/01/2022 relative au programme de déploiement de bornes de charge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables avec le SDEI, notamment Parking Salle des Fêtes,

Considérant que la maintenance et l'exploitation des IRVE par le SDEI requièrent une participation de la commune, en application des règles financières du SDEI approuvées par son Conseil syndical,

Considérant la convention en vigueur pour la participation de la commune de BUXIERES-D'AILLAC au financement du fonctionnement de la borne de recharge pour véhicules électriques Parking Salle des Fêtes,

Considérant que la délibération n°04-2025-08 du 02 juillet 2025 du SDEI modifie et instaure une nouvelle participation financière des collectivités pour le fonctionnement des bornes de recharge pour véhicules électriques d'un montant de 600 euros par borne et par an à partir du 01 janvier 2026,

Considérant qu'en conséquence, il y a lieu d'établir, entre le SDEI et la Commune, une nouvelle convention relative aux modalités techniques et financières pour l'exploitation et la maintenance d'une IRVE Parking Salle des Fêtes,

Monsieur le Maire demande, au vu des éléments qui précédent, aux membres du Conseil Municipal de :

- ❖ Autoriser Monsieur le Maire à signer la convention et avenant à intervenir relatif aux modalités techniques et financières pour l'exploitation et la maintenance de l'IRVE située Parking Salle des Fêtes, se substituant à la convention en vigueur, à partir du 01 janvier 2026,
- ❖ S'engager à verser au SDEI, chaque année, la participation financière annuelle due aux coûts de maintenance et d'exploitation de l'IRVE et conformément aux modalités financières définies dans la délibération n°04-2025-08 du 02 juillet 2025 du SDEI,

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents :

- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention et avenant à intervenir relatif aux modalités techniques et financières pour l'exploitation et la maintenance d'une IRVE située Parking Salle des Fêtes, se substituant à la convention en vigueur, à partir du 01 janvier 2026,
- S'engage à verser au SDEI, chaque année, la participation financière annuelle due aux coûts de maintenance et d'exploitation de l'IRVE Parking Salle des Fêtes et conformément aux modalités financières définies dans la délibération n°04-2025-08 du 02 juillet 2025 du SDEI,
- Décide d'inscrire chaque année les dépenses correspondantes au budget municipal et donne mandat à Monsieur le Maire pour régler les sommes dues au SDEI,
- Autorise Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires à la bonne application de cette délibération.

6) Demande de subvention DETR 2026 (insonorisation et climatisation de la salle polyvalente) : (Délibération 2025-030)

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n° 2025-023 en date du 27 juin 2025, le Conseil Municipal a émis un accord de principe pour réaliser des travaux d'insonorisation du plafond de la salle polyvalente.

Il serait opportun de réaliser dans le même temps les travaux d'installation d'une climatisation.

Le montant total de cette opération se décompose comme suit :

Description des travaux	Devis Entreprise	Montant HT
Plafond suspendu	Ambiance Déco	10 497.13
Eclairage Salle + sécurité	Levis Electricité	5 696.03
Peinture plafond	Couleurs Déco	1 820.00
Pose climatisation	Levis Electricité	15 044.91
Honoraires architecte d'intérieur	Alix Ampeau	1 260.92
TOTAL		34 318.99

Afin de financer ce projet, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter une subvention au titre de la DETR 2026, à hauteur de 40 %, soit 13 727.60 €

Le plan de financement est le suivant :

DEPENSES		RECETTES		
Travaux	Montant HT	Financement	Taux	Montant
Insonorisation plafond et climatisation de la salle polyvalente	34 318.99	Département (FAR 2026)	29 %	9 951.60
		Département (DETR 2026)	40 %	13 727.60
		Autofinancement	31 %	10 639.76
TOTAL		TOTAL	100%	34 318.99

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents :

- De procéder aux travaux d'insonorisation du plafond de la salle polyvalente, ainsi qu'à la climatisation
- De retenir l'ensemble des devis de l'ensemble des entreprises ci-dessus
- De solliciter une subvention au titre de la DETR 2026 et d'approuver le plan de financement comme ci-dessus
- De solliciter une dérogation pour débuter les travaux avant octroi de la subvention

Le conseil municipal

- * Précise que cette dépense sera inscrite d'office au budget 2025
- * Autorise Monsieur le Maire à faire toutes les démarches nécessaires à la réalisation de ces travaux

7) **Décision modificative n° 3 – paiement travaux salle polyvalente : (Délibération 2025-031)**

Monsieur le Maire fait part que pour permettre le paiement des dépenses liées à l'insonorisation et climatisation de la salle polyvalente, il convient de modifier les écritures budgétaires comme suit :

FONCTIONNEMENT			
Article	Libellé	Dépenses	Recettes
65888	Autres	-45 000.00 €	
023	Virement à la section d'investissement	+ 45 000.00 €	
INVESTISSEMENT			
Article	Libellé	Dépenses	Recettes
021	Virement de la section de fonctionnement		+ 45 000.00 €
2131 – op 24	Bâtiments publics (salle polyvalente)	+ 45 000.00 €	

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents de modifier les écritures budgétaires comme ci-dessus.

8) Questions diverses

10.1 – Noël des enfants : Le noël des enfants est fixé à la date du samedi 13 décembre 2025

10.2 - Distribution des colis aux ainés : La distribution s'effectuera le samedi 13 décembre 2025 au matin. Des devis sont en cours auprès de distributeurs locaux.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à vingt-deux heures et trente minutes

Année	2025
Commune de	BUXIERES D'AILLAC
Séance du	05.09.2025
P.V Publié le	17.11.2025

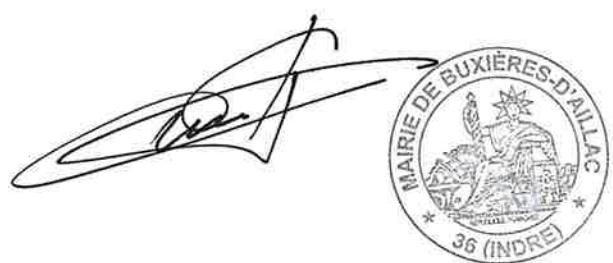
LISTE RECAPITULATIVE DES DELIBERATIONS

N° ordre	N° Délibération	SUJET	AVIS
1		Approbation du procès-verbal séance du 20.06.2025	Approuvé
2	2025-026B	Demande de subvention FAR 2026 (insonorisation et climatisation salle des fêtes)	Approuvé
3	2025-027	Décision modificative n° 1 – paiement broyeur d'herbe	Approuvé
4	2025-028	Décision modificative n° 2 – paiement ordinateur bibliothèque	Approuvé
5	2025-029	SDEI - Convention de participation au fonctionnement de la borne de recharge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables située sur le parking de la salle des fêtes	Approuvé
6	2025-030	Demande de subvention DETR 2026 (insonorisation et climatisation de la salle polyvalente)	Approuvé
7	2025-031	Décision modificative n° 3 – paiement travaux salle polyvalente	Approuvé

Le secrétaire de séance,
Albert SOURFLAIS



Le Maire,
Didier GUENIN



The seal of the Mairie de Buxières-d'Allac, Indre (36), featuring a central figure and the text "MAIRIE DE BUXIERES-D'AILLAC" and "36 (INDRE)".